

Voyage en Grande-Bretagne — 3 au 8 mai 2026

Aliments autorisés / interdits dans le pique-nique du départ

Chères familles, la Grande-Bretagne applique des règles strictes d'importation alimentaire. Même si le pique-nique du dimanche 3 mai est prévu en France, tout reste éventuel de ce repas sera contrôlé à la douane du port de Dunkerque. Un éventuel retard pourrait aussi nous obliger à décaler la pause déjeuner.

Par précaution, merci donc de composer pour le départ un pique-nique conforme aux règles ci-dessous.

(Cela confirme aussi ce que nous avons dit lors de la réunion pour le petit cadeau de courtoisie à emmener à la famille hôte : il ne faudra pas emmener de produits de type charcuterie ou fromage.)

✗ INTERDITS	✓ AUTORISÉS
<ul style="list-style-type: none">• Viande rouge : porc, bœuf, agneau, mouton, gibier• Charcuterie : jambon, saucisson, pâté, rillettes• Sandwichs jambon-beurre, jambon-fromage• Tous produits laitiers : fromage, lait, beurre, yaourts, flans• Quiche lorraine, parts de pizza au fromage	<ul style="list-style-type: none">• Sandwichs au poulet, à la dinde, au thon, aux œufs• Sandwich végétarien (sans fromage)• Pain, biscuits secs, gâteaux, viennoiseries• Fruits, compotes, fruits secs• Chocolat, bonbons, barres céréales, chips• Bouteille d'eau, briquette de jus de fruits

Rappel : le repas doit être emballé dans un sac séparé, fermé, et identifié (nom, prénom, classe), placé en soute. **Aucune nourriture ni friandise ne doit se trouver dans le sac à dos.**

En cas de doute sur un aliment, mieux vaut s'abstenir : un produit non conforme entraîne une saisie à la douane.

Et une perte de temps à la douane peut entraîner un retard pour l'embarquement sur le ferry.

L'équipe accompagnatrice — Collège Vaugelas, Meximieux